



REPUBLIQUE FRANÇAISE

2025/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2025

DCM N° 25-03-27-22

Objet : Subventions en matière d'écologie à des associations au titre de l'année 2025.

Rapporteur: Mme BURGY

La Ville de Metz poursuit sa mise en œuvre cohérente des politiques municipales de transition écologique par le soutien aux associations et acteurs des transitions, aussi bien dans leur fonctionnement que dans l'accompagnement à leurs initiatives, en subventionnant les associations répondant aux enjeux de transition écologique de la municipalité :

- Celles qui participent à la bonne gestion et protection de l'animal en ville et de la biodiversité urbaine ;
- Celles qui développent des projets ambitieux de promotion des actions de transitions écologique et solidaire ;
- Celles qui déplient des animations de culture environnementale à destination d'un large public et participent ainsi au rayonnement du site des Récollets en tant que haut-lieu de l'écologie urbaine.

Gestion et protection de l'animal en ville et biodiversité urbaine

Avec la création en 2020 d'une délégation relative au bien-être animal, la Ville de Metz affiche clairement sa volonté et son ambition sur ce sujet et entend donner une véritable place pour l'animal en ville, dans un esprit de cohabitation apaisée avec les habitants. Reconnue Territoire Engagé pour la Nature depuis 2020, la Ville de Metz mène de nombreuses actions en matière de préservation de la biodiversité, de renforcement de sa trame verte, bleue et noire et d'éducation des enfants au développement durable. La municipalité s'est ainsi fixée comme objectif de sensibiliser 100 % des enfants scolarisés aux différentes composantes de la culture environnementale à la fin de leur scolarité en élémentaire d'ici 2030. La municipalité soutient ces associations naturalistes dans leur fonctionnement, qu'elles soient dédiées à la protection des animaux domestiques ou de la faune sauvage.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de soutenir des associations en matière d'écologie pour l'année 2025,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de soutenir les projets développés par des étudiants en lien avec les enjeux écologiques et les solidarités,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** au titre de l'année 2025 une subvention de :

- 9 000 euros à l'Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux (AERHO) ;
- 6 000 euros à l'association Enfermés dehors ;
- 4 500 euros à l'association Les Chats Perchés ;
- 4 500 euros à l'association SOS Moustaches ;
- 1 000 euros à l'association Sauve qui pattes 57 ;
- 3 000 euros à la CPEPESC Lorraine ;
- 5 000 euros à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle (LPO Moselle) ;
- 15 000 euros au Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine (CSFL) ;
- 3 000 euros en faveur d'Artisans du Monde ;
- 116 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE) ;
- 25 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) ;
- 30 000 euros à l'association Connaître et Protéger la nature (CPN) les Coquelicots ;
- 9 000 euros à l'association Les Petits Débrouillards ;
- 2 400 euros à l'association Un Jardin Pour 2 mains ;
- 3 500 euros à l'association Bouche à Oreille.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de

Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Transition énergétique et économie circulaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROS DIDIER, Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 31/03/25

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20250327-131858-DE-1-1
N° de l'acte : 131858

Date de publication sur le site de la ville : 31/03/2025

Date certifié exécutoire : 31/03/2025

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :



10

Christine LABRY
Secrétaire Générale

Metz, le 31 mars 2025

